



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES INTERVENTIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

DGAS_DA26_259

**COMMISSION CONSULTATIVE
DE RETRAIT DE L'AGRÈMENT D'ACCUEILLANT FAMILIAL**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 441-1, L. 441-2, R. 441-1, R. 441-12 ;

Vu le décret n° 2011-716 du 22 juin 2011 modifiant la composition de la commission consultative de retrait de l'agrément des particuliers accueillant, à titre onéreux, des personnes âgées ou handicapées ;

Vu la délibération du conseil départemental du 27 septembre 2011 modifiant l'article RDAS 441-1 relatif à la commission consultative de retrait de l'agrément des particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées ;

Vu la proposition effectuée par l'association, Trisomie 21 du Morbihan ;

Vu la proposition effectuée par l'ASSAP-CLARPA ;

Sur la proposition de Madame la directrice des interventions sanitaires et sociales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La commission consultative de retrait de l'agrément d'accueillant familial accueillant, à titre onéreux, des personnes âgées ou handicapées comprend six membres et est composée comme suit :

1^{er} Représentants du département :

a) Représentant du président du conseil départemental :

M. Dominique LE NINIVEN, vice-président du conseil départemental délégué à l'enfance et à la famille.

b) Représentants du département désignés par le président du conseil départemental :

Publié en ligne le 29/07/2026

Membre Titulaire	Membres suppléants
Mme Gaëlle FAVENNEC, vice-présidente déléguée à l'insertion et à l'emploi	Mme Marie-Odile JARLIGANT, présidente de la commission « autonomie, personnes âgées et personnes handicapées »
	Mme Sophie LEBRETON, présidente de la commission « insertion, famille, enfance, action sociale »

2^{ème} Représentants des associations et organisations représentant les personnes âgées et des associations représentant les personnes handicapées et leurs familles :

Nom et Prénom	Qualité
Mme Katel COLENO	Présidente de l'association Trisomie 21 du Morbihan
M. Romain AUBRON	Directeur général des associations de retraités et personnes âgées « ASSAP et CLARPA »

3^{ème} Personnes qualifiées dans le domaine de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées et des personnes handicapées :

Nom et Prénom	Qualité
Mme Juliette MACQUET	Directrice de l'autonomie
Mme Anne Marie BUHAN	Psychologue

Article 2 – Le mandat des personnes ci-dessus désignées à l'article premier alinéa 2, est fixé à trois ans renouvelables.

Article 3 – La directrice générales des interventions sanitaires et sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département du Morbihan (www.morbihan.fr)

Vannes, le 22 juillet 2026

Le Président du Conseil départemental**David LAPPARTIENT**